



Demande de repérage / piquetage de point(s) limite(s)

Nous vous prions de retourner ce formulaire, dûment rempli et signé, **accompagné du plan sur lequel vous aurez mis en évidence le(s) point(s) limite(s) à repérer / piqueter** à :
Administration communale – Service technique – CP 79 – 1981 Vex.

Date :	
Parcelle n° :	
Lieu-dit :	
Nombre de pt(s) limite(s) :	

	Coordonnées du requérant	Adresse de facturation (si différente)
Nom, prénom :		
Adresse :		
NPA et lieu :		
N° tél. / mobile :		
E-mail :		

Signature : _____

Remarque : _____

FACTURATION (à remplir par l'Administration communale de Vex)

	Tarif en CHF	Nombre	Total CHF
Forfait de base comprenant le repérage / piquetage d'un point limite	100.-	1	100.-
Supplément par point limite	50.- / pt		
Supplément horaire en cas de rencontre de difficultés particulières (après obtention de l'accord du requérant)	100.- / h.		
TOTAL à facturer			